

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2019-2020
Trimestre : octobre à décembre

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
25 ans de services	2019-10-02	12	58,41 \$
Départ à la retraite	2019-10-03	20	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-10-08	21	142,85 \$
Forum juridique incluant membres externes du gouvernement	2019-10-10	11	200,17 \$
Rencontre des techniciens en droit ayant réussi le concours	2019-10-17	75	369,53 \$
Départ à la retraite	2019-10-17	25	120,95 \$
Départ à la retraite	2019-10-18	N/D	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-10-18	N/D	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-10-24	80	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-10-25	16	150,00 \$
Rencontre pour le Projet Tremplin incluant membres externes du gouvernement	2019-10-25	6	95,72 \$
25 ans de services	2019-10-29	6	57,00 \$
Départ à la retraite	2019-11-12	N/D	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-11-13	15	150,00 \$

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2019-11-14	N/D	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-11-15	22	62,90 \$
Départ à la retraite	2019-11-21	72	150,00 \$
Départ à la retraite	2019-11-22	14	150,00 \$
25 ans du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)	2019-11-27	85	710,00 \$
Départ à la retraite	2019-11-28	92	75,00 \$
Rencontre de la Direction des services de justice de la Métropole et présentation du nouveau personnel	2019-12-03	12	72,45 \$
Départ à la retraite	2019-12-12	41	75,00 \$
Départ à la retraite	2019-12-19	29	123,44 \$
Départ à la retraite	2019-12-19	58	125,00 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2019. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.